



Règlement du Concours

Cultivez vos Territoires est un concours qui récompense **les meilleurs projets culturels de territoires**, ceux qui participent au développement de la vie locale sous toutes ses formes.

On entend par projet culturel toute initiative qui a effectivement été réalisée et qui a contribué à développer **des pratiques culturelles**.

Ce concours tend à promouvoir les « contenus et actions » à l'échelle locale pour :

- Aider les élus à faire vivre leurs projets, afin qu'ils soient reconnus par les citoyens.
- Faire connaître aux différents acteurs des territoires d'autres projets qui pourraient être expérimentés en les adaptant à leur champ géographique d'intervention.
- Créer un lien plus fort entre l'univers public et privé

Ce concours a connu le succès d'une première édition avec près de 50 participants et trois lauréats qui ont été désignés par un jury de professionnels.

1) Conditions de participation

Le concours est gratuit. **Il est ouvert à toutes les collectivités locales** (Mairie, Département, Région) et les EPCI (Groupement de communes / d'agglomération), qui mettent en œuvre des projets culturels.

2) Composition du jury

Le jury sera composé de professionnels de la communication, d'un représentant de chacun des partenaires du concours, d'acteurs culturels, d'élus locaux, ainsi que de représentants d'associations et de médias du secteur.

3) Critères de sélection

Les critères de sélection privilégiés par le jury seront :

Pertinence : intérêt de l'action par rapport au territoire et à la cible ;

Ampleur : durée de l'action, nombre de personnes engagées ;

Gouvernance : intégration de l'ensemble des parties prenantes lors du montage de l'action ;

Originalité : caractère innovant du support, sujet traité, cible

4) Récompenses

Le concours comporte six grands prix :

- Le prix « Implication »
- Le prix « Médiation »
- Le prix « Patrimoine »
- Le prix « Innovation »
- Le prix « Impact »
- Le prix « Coup de cœur »

Les critères de sélection privilégiés par le jury seront en conformité avec les principes énoncés dans la Charte *Cultivez vos territoires*, et insisteront notamment sur : l'insertion du projet dans le territoire local ; la qualité de l'accueil et de la médiation mise en place à destination des différents publics ; la valorisation de l'environnement local et l'utilisation du patrimoine existant ; la recherche de créativité et d'originalité dans le projet ; la qualité de la communication et la pertinence des outils choisis.

5) Déroulement du concours

Du 1^{er} juin au 15 septembre 2007 , les collectivités sont invitées à compléter le dossier de candidature sur le site www.cultivezvosterritoires.com et à le renvoyer par mail (concours@cultivezvosterritoires.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

**Cultivez vos Territoires, Territoires Publics,
11 rue du Chevalier Saint – George, 75008 Paris.**

Après examen des documents reçus, par le comité d'organisation, il sera établi une liste de 5 nominés par catégories qui sera diffusée par voie de presse et sur le site Internet du concours.

Les six lauréats seront annoncés et récompensés lors du cocktail de clôture de la journée de formation.

6) Valorisation

Les six lauréats se verront décerner le **label « Cultivez vos territoires – Lauréat 2007 »** et bénéficieront du droit d'exploitation de ce label. Cette nouvelle signalétique qui souligne la qualité des activités culturelles, sera une reconnaissance pour les habitants du territoire et un point d'attractivité pour les visiteurs.

Les projets vainqueurs seront également référencés et publiés en ligne.